

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

N° CCAS_2025DL015

Date de convocation : 28 mars 2025

Affichage du compte-rendu : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAD - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Gilles BARRET), Serge BLAIN (donne pouvoir à Martine BONNAUD)

Excusés / absents : Dominique BABE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget « Aide a dom – CCAS Corbas », ainsi que le compte de gestion 2024, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2024 dégage un excédent égal à + 92 278,59 €.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	615 061,42 €	659 123,53 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	81 287,08 €	81 287,08 €
(C) DÉPENSES	696 348,50 €	648 132,02 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		10 991,51 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		92 278,59 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à 12 051,06 €.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
---------	-------	---------

(A) RECETTES	23 020,00 €	
(B) DÉPENSES	14 955,92 €	2 650,53 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	- 8 064,08 €	- 8 064,08 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	12 051,06 €	

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2024 « au titre de l'affectation du résultat », soit 0,00 €.

Les reports ou « restes à réaliser » 2024 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €

Affectation du résultat consolidé :

Deux états extraits du compte de gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les états B1 et B2 relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 104 329,65 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2025.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	92 278,59€
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	12 051,06 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €
SOLDE DISPONIBLE	104 329,65 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **12 051,06 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 92 278,59 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté, au budget primitif 2025, en partie au financement de la section de fonctionnement au compte 002 pour 89 116,22 € et en partie au compte 10682 pour régularisation du montant de la plus value de la cession du véhicule réalisée en 2024, conformément à la nomenclature M22, soit 3 162,37 €

En conséquence, et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **REPORTE** en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 12 051,06 € ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 069-266910413-20250403-CCAS_2025DL015-DE



- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 89 116,22 € au financement fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2025.
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 3 162,37 € au financement de la section d'investissement au compte 10682 du budget primitif 2025.

Fiche de calcul du résultat 2024

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

INVESTISSEMENT :

LIBELLE	PREVU	REALISE
(A) RECETTES	23 020,00	22 765,67
(B) RESULTAT REPORTE	-8 064,08	-8 064,08
(C) DEPENSES	14 955,92	2 650,53
(D) RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B-C)		12 051,06

FONCTIONNEMENT :

LIBELLE	PREVU	REALISE
(A) RECETTES	615 061,42	659 123,53
(B) RESULTAT REPORTE	81 287,08	81 287,08
(C) DEPENSES	696 348,50	648 132,02
(D) RESULTAT DE L'ANNEE (A-C)	10 991,51	
(E) RESULTAT A REPORTER (A+B-C)	92 278,59	

REPORTS :

DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00

AFFECTATION DU RESULTAT :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	92 278,59
RESULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	12 051,06
EXCEDENT DE FINANCEMENT DES REPORTS	0,00
SOLDE DISPONIBLE	104 329,65

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,